

PLUM' INFO

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION COMMUNE DE PLUMAUGAT N° 87

E-mail: mairie@plumaugat.fr

Site internet : http://pagesperso-orange.fr/plumaugat/ Abonnement annuel : 8.00 € (pour un envoi à chaque numéro)

Jeudi 19 janvier 2017

Discours des vœux 2017 (extraits)

... Au nom des membres du conseil municipal, des membres du CCAS, et des agents communaux, je vous souhaite une très bonne année 2017. Je vous adresse, à toutes et à tous, à vos familles ainsi qu'à vos proches, des vœux de santé, des vœux de réussite, des vœux de bonheur. Mes vœux s'adressent également aux Plumaugataises et Plumaugatais qui ne peuvent être parmi nous aujourd'hui et en particulier à ceux dont l'état de santé ne le permet pas. (...)

Je souhaite avoir cette année une pensée particulière pour le monde agricole et donc, pour les agriculteurs de notre commune. L'année 2016 a été une année compliquée pour toutes les productions. Depuis plusieurs années, on sait que les marchés ont de plus en plus tendance à faire le yoyo, à être élastiques, mais 2016 a montré les limites du système : la dérégulation des marchés, la pression des grands groupes conduisent à ce que chacun ne puisse plus dignement gagner sa vie. Et ce n'est pas supportable. Nourrir les autres n'est pas un métier comme les autres : il faut que l'état français, quel qu'il soit, une fois les élections passées, fassent valoir auprès des autres pays européens les intérêts de cette économie, rurale, locale et surtout, encore pour un temps, non délocalisable, et qui permet, entre autre, de pouvoir vivre comme nous le faisons dans nos campagnes. Je tenais à leur témoigner ma solidarité.

Plus positif et plus proche de nous, je ne pouvais pas ne pas évoquer la création de trois nouvelles structures dans notre commune. Après le manoir de la forme et l'institut du manoir l'an dernier, ce sont trois femmes qui ont choisi notre commune pour créer leur entreprise: Marie – Françoise JEANBLANC, Véronique GIBLAT et plus récemment Isabelle CHEVALIER ont démarré leur activité respectivement dans: le service aux entreprises, la peinture et la décoration et la restauration. Je leur souhaite beaucoup de réussite dans leur aventure. Elles démontrent, s'il est encore besoin de le faire, que notre commune bouge et avance.

J'en profite d'ailleurs à ce moment de mon propos, pour souhaiter la bienvenue à tous les nouveaux habitants de notre commune. Vous êtes 20 nouvelles familles à avoir choisi PLUMAUGAT pour au moins quelques temps. J'espère que vous avez pu apprécier l'accueil des Plumaugatais et si cela n'a pas encore été le cas, je ne doute pas que vous saurez trouver des occasions pour vous intégrer et que les activités proposées par les différentes associations répondront à vos attentes. N'hésitez pas à venir nous voir à la mairie, nous vous donnerons tous les renseignements nécessaires. Pour ma part, je suis à votre écoute et près à vous recevoir si vous en avez besoin.

Je souhaite enfin, la bienvenue aux nouveaux nés 2016. Ils sont au nombre de 10, le petit dernier étant né le 28 décembre n'apparait pas sur le bulletin que vous avez reçu en fin d'année. Il s'appelle Tytouan DALLACASA. Je lui souhaite ainsi qu'à tous les autres, une bonne santé et une vie bien remplie. Comme l'an dernier, nous aurons l'occasion de convier les parents et leur enfant à une matinée spécifique et symbolique pour la plantation d'un arbre à leur nom. Cette matinée devrait avoir lieue début mars.

Aujourd'hui, c'est pour moi l'occasion également d'évoquer devant vous les travaux réalisés sur notre commune pendant l'année qui vient de s'écouler. Ils ont toujours vocations à répondre à des attentes ou des besoins, ou bien encore à des obligations. Mais nous avons toujours pour objectif de préserver les finances de notre commune, notre endettement, et de ne pas accroître la pression fiscale qui pèse sur vous, les ménages. (...) Mais, fusion des communautés de communes oblige, la répartition de la fiscalité entre la commune et l'agglomération, pour que, justement, cela n'ait pas d'impact sur votre feuille d'impôt, sera différente. C'est ce qu'on appelle le principe de neutralité fiscale : l'harmonisation des taux (foncier bâti, foncier non-bâti et taxe d'habitation) au niveau de l'agglomération conduit à une augmentation de la part communautaire pour notre territoire. Pour qu'il n'y ait pas d'incidence sur vos feuilles d'impôt, la commune devra BAISSER ses taux (...) Pour les communes qui verront les taux de l'agglomération baisser et c'est notamment le cas pour les anciens EPCI du nord Matignon et Plancoët, ces communes vont devoir augmenter leurs taux, principe de neutralité, et cette part supplémentaire de recette fiscale, sera redonner aux communes déficitaires, c'est-à-dire à nous, sous la forme de ce que l'on appelle : une attribution de compensation. (...)

Et donc ces recettes fiscales, vos impôts, plus les attributions de compensation, ajoutés aux dotations de l'Etat qui ont plutôt eu tendance à baisser ces dernières années, même si PLUMAUGAT ne s'en sort pas trop mal, l'ensemble permet de faire fonctionner notre collectivité, et grâce à une maîtrise des charges de fonctionnement, d'investir.

Cela a été le cas pour de l'entretien de bâtiment avec notamment la réfection du mur de façade du cimetière (11200 € HT), des travaux de peintures dans plusieurs bâtiments (aux Hirondelles, dans les logements de la cour Saint Esprit, les boiseries de l'église), la rénovation des douches dans les vestiaires du foot (4700 € HT) ou bien encore la remise en état des moteurs des cloches suite à un orage en août pour 5800 € HT.

Nous avons également poursuivi les achats pour sécuriser et embellir notre bourg : cela s'est traduit par l'achat de pots de fleurs (mais des gros) et de barrières autour de cette salle des fêtes pour sécuriser notamment les baies. Des mains courantes sont prévues également au niveau de l'église, elles seront posées très prochainement. Le montant de ces investissements s'élève à 9000 € HT.

Merci à Martine HAMON et à la commission Espaces Verts pour le travail effectué. Il sera poursuivi en 2017 en tenant compte des futurs aménagements, j'en reparlerai tout à l'heure.

En campagne, nous avons poursuivi les travaux d'entretien de voirie et de chemins. La dépense s'élève à 12000 € HT pour la commune et concerne uniquement les chemins, la voirie étant toujours en 2016 à la charge de la communauté de communes. (…) Je remercie aussi Joseph DUROT et sa commission pour le travail qu'ils effectuent sur ces dossiers.

Je les remercie également pour une autre action qu'ils ont effectuée avec quelques-uns d'entre vous et qui est passée un peu plus inaperçue mais qui est pourtant très importante : c'est l'inventaire du bocage de notre commune. (...) Cet inventaire a été réalisé en interne avec Guillaume MASSE, technicien bocage à la communauté de communes. Je remercie très sincèrement ceux qui ont participé (ils étaient 16 en tout) car ils y ont passé beaucoup de temps, beaucoup plus que ce qui avait été prévu.

(...) En ce qui concerne la plantation de bocage, je dois avouer que notre commune a pris de l'avance et a été citée en exemple ces derniers temps sur ce dossier car en effet, nombreux ont été les agriculteurs qui ont adhéré au programme Breizh Bocage en 2016 et ce sont pas moins de 9 Km qui vont être ainsi replanté au cours de l'hiver sur PLUMAUGAT. Merci donc pour cette collaboration d'intérêt collectif. Cela vient d'ailleurs en complément d'une autre réalisation à portée environnementale : l'entretien des berges de la Rance par l'association des pêcheurs. Là encore, les agriculteurs riverains et même certains non riverains, ont tous répondu présents pour les aider et je les en remercie très chaleureusement, ainsi que Jacques et Jérôme les coordonateurs locaux de ce dossier avec Jean Claude LOCHET de QUEDILLAC.

Le plus gros projet réalisé cette année aura probablement été la rénovation de la « maison Thomas » et ce sera la dernière fois que je l'appellerai ainsi. Et oui maintenant il s'agit bien du restaurant l'Authentik. Alors je ne reviendrai pas en détail sur ce qui nous a amené à réaliser ce projet, cela a déjà été largement évoqué. Je rajouterai juste qu'après 3 mois de fonctionnement, je constate que les clients sont là, que le service est rendu et bien rendu.

C'est un investissement important pour la commune qui je le rappelle n'a financé que les murs avec le double objectif de conserver du bâti ancien et de créer un lieu de vie qui répond à des besoins. Aujourd'hui, le coût total des travaux s'élève à près de 350 K€ TTC du rez-de-chaussée à la toiture. Le montant des subventions est lui de près de 150 K€ répartis entre l'Etat et le Département. Comme je le disais, c'est un investissement important et c'est la raison pour laquelle je tiens particulièrement à remercier Pascal BARBE, l'adjoint aux travaux, pour tout le temps qu'il a consacré au suivi de ces travaux. Même s'il y a l'architecte, les organismes de contrôles, etc, ... il faut parfois prendre des décisions sur le tas, les bonnes décisions, et Pascal a suivi cela avec assiduité et attention. (...)

Au cours de la réalisation de ce projet, nous avons eu l'opportunité d'acquérir la maison LOVETT, la petite maison près du four à pain, maison que nous avons immédiatement démolie pour ouvrir encore plus l'espace. L'achat plus la démolition correspondent à une dépense de 25 K€. L'intérêt était le terrain attenant qui offre un potentiel supplémentaire pour le futur aménagement du bourg. Il ne vous a pas échapper non plus que durant les travaux, nous avions endommagé le pignon de cette maison; s'il avait fallu réparer, cela aurait été à notre charge, de plus son

arasement nous évite de la raccorder au futur effacement de réseau prévu dans cette rue et donc une autre dépense. Et pour terminer sur ce secteur, nous avons également fait une dépense de 17 K€ HT pour protéger le four à pain : toiture, auvent et maçonnerie. A ce jour, il n'est pas en capacité de fonctionner mais je lance un appel, notamment à l'association des amis du patrimoine, qui doit toujours exister, ou à ceux qui se sentiraient en capacité de le faire, pour éventuellement s'emparer du dossier et travailler à la rénovation du four proprement dit. Toute proposition en ce sens sera étudiée avec attention par le conseil municipal.

Je parlai à l'instant des effacements de réseaux. Ils sont terminés sur la rue de Saint Méen et devrait prochainement débuter sur la rue de Lanrelas et se terminer par la rue de Trémorel. Le montant de ces travaux est de l'ordre de 150 K€ à la charge de la commune. Comme depuis le début de cette opération, l'objectif est d'enterrer ces fameux réseaux avant de faire les travaux d'aménagement.

Et j'en arrive donc aux projets 2017.

En fin d'année, nous avons sélectionné 2 cabinets d'étude : l'un pour l'aménagement des espaces publics, l'autre pour une étude plus ciblée sur l'habitat et l'aménagement des espaces déjà urbanisés avec un focus particulier sur la zone située entre la rue de Saint Méen et la rue de Caulnes que j'appellerai le quartier sud-est. En effet, chacun reconnaitra qu'il y a sur ce secteur plusieurs maisons à vendre et plusieurs espaces « libre ». C'est la raison pour laquelle, il nous est apparu opportun de réfléchir, avec les propriétaires de ces bâtiments qui seront associés, de réfléchir plus à même sur les possibilités d'évolution et d'apprécier les besoins que ce soit en logement, en parking, ou tout autre chose à laquelle nous n'aurions pas pensé. (...)

La réflexion aménagement du quartier sud-est est conduite sous la responsabilité du cabinet Atelier Découverte en partenariat avec l'Etablissement Public Foncier de Bretagne. Ils en sont pour l'instant à la phase de diagnostic. La phase de réflexion à laquelle seront associés les propriétaires débutera quant à elle courant février. La troisième phase, qui correspondra à une phase programmatique, mais pas forcément et en tout cas pas uniquement pour la commune, devrait être terminée pour la rentrée de septembre prochain. Le coût de l'étude est de 19 650 € moins une subvention de 5900 € de l'EPFR.

La première étude que j'ai évoquée, elle, concerne l'aménagement proprement dit du bourg. Elle prévoit une phase d'avant-projet globale qui couvre quasiment tout ce qui n'a pas encore été fait : les rues de Trémorel, de Lanrelas, de Broons et du Pont du Breuil, la Place de l'Eglise, ainsi que les parties de rues qui n'ont pas encore été finalisées : le démarrage de la rue Saint Méen qui s'appelle désormais la place du Commerce et la rue de Caulnes. Cet avant-projet est important pour avoir une bonne cohérence de ce qui sera fait à court ou à plus long terme notamment en ce qui concerne les réseaux de collecte des eaux pluviales. Mais la phase opérationnelle ne correspondra dans un premier temps qu'à la rue de Trémorel, la partie de la rue de Lanrelas qui revient vers le centre-bourg, les places de l'Eglise et celle du Commerce et la rue de Caulnes. Les autres rues seront faites ultérieurement. Le coût de l'étude et de 42 510 € HT. Elle sera réalisée par le bureau d'étude Agence 7 Lieux sous le contrôle de l'ADAC (agence départementale d'aide aux collectivités). (...)

Pour l'heure, le cabinet Agence 7 Lieux a pour commande de nous proposer d'ici la fin du mois, des premières esquisses pour les aménagements autour de l'école et de la rue de Trémorel. Nous proposerons courant février de rencontrer les représentants des associations de parents d'élèves APEL et OGEC, afin de leur présenter les propositions faites avant de les valider en conseil municipal. Les travaux pourraient selon toute vraisemblance être réalisés sur juin - juillet. (...)

Voilà donc en quelques mots ce qui nous attend pour 2017. Nous aurons, comme chaque année, l'occasion de vous apporter des informations plus détaillées par le bulletin de fin juin.

Pour ma part, il me reste à vous préciser que le conseil municipal m'a confié la tâche de représenter notre commune au sein du conseil d'agglomération. Ma suppléante sera Martine HAMON lorsque ce sera nécessaire.

(...) Bonne année à tous !!

Mickaël CHEVALIER

RESUME CONSEIL DU 17 janvier 2017:

(Le compte rendu intégral est affiché en mairie)

Droit de préemption " Rue de Caulnes " A 844-845
846: M. le Maire fait part au CM que l'Etude Notariale de Caulnes, interroge la commune pour la vente d'un bien situé " 7 rue de Caulnes " (section A 844-845-846) sachant que la commune dispose du droit de préemption dans cette partie urbanisée. Après délibération, le CM décide de ne pas faire valoir ce droit.

<u>Délégation de pouvoir du CM à M. le Maire</u>: M. le Maire rappelle les fonctions qui lui sont déléguées de droit par l'art L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (notamment la direction des travaux communaux, la préparation et la proposition du budget, l'ordonnancement des dépenses...). M. le Maire expose au Conseil qu'il est saisi de nombreuses demandes de droit de préemption, souvent urgentes. Jusqu'à ce jour, c'est le CM qui prenait la décision. M. le Maire propose que certaines fonctions lui soient déléguées, notamment en matière de droits de préemption.

Après délibération, le CM, charge M. le Maire d'exercer les compétences suivantes: exercer, au nom de la commune, les droits de préemption dont celle-ci est titulaire ou délégataire en application du code de l'urbanisme. Elle peut également déléguer l'exercice de ce droit à l'occasion de l'aliénation d'un bien dans les conditions fixées par le CM.

Convention installation antenne FREE sur Château d'eau et autorisation signature: M. le Maire rappelle au CM le projet d'installation d'un relais de téléphonie FREE MOBILE sur notre territoire situé au château d'eau au lieu-dit "la ville d'Allouet". FREE MOBILE s'est engagé à répondre à la forte demande de la population en faveur de l'internet mobile. M. le Maire présente le dossier d'information Mairie. Le dossier est consultable par tous les administrés. Le projet consiste à installer un pylône (central) support de 3 antennes sur le château d'eau. Toutes les baies techniques, de taille réduite, seront installées au pied de la structure à proximité des antennes et elles seront raccordées aux antennes par des câbles (fibre optique).

M. le Maire présente également le projet de convention (convention tripartie entre la commune, la SAUR (exploitant) et Free mobile) proposée à la commune qui fixe les conditions d'occupation, le montant de l'indemnité. Après délibération, le CM s'engage à informer les administrés de la pose de l'antenne, autorise M. le Maire à signer la convention.

Autorisation vente parcelles domaine privé de la commune: M. le Maire rappelle au CM les démarches faites dans le cadre du dossier vente des chemins et délaissés communaux. Le Conseil, par délibération en date du 12 juillet 2015, s'était prononcé aussi sur le déclassement de deux voies communales : à la Ville es Bourrée (portion de la VC N°33) et à la Ville Besnard (VC N°82). Ces voies ou portions de voies sont rentrées dans

le domaine privé de la commune, un document d'arpentage a été réalisé par le géomètre et ces voies ou portions de voies portent désormais un numéro cadastral. M. le Maire propose de mettre en vente ces 2 parcelles privées:

Après délibération, le CM:

- > DECIDE la vente de ces parcelles à :
 - Mr KERSANTE Charles pour la parcelle C 982
 - Mr FOUTEL Boris pour l'ancienne VC 82
- FIXE le prix de vente à 0.10 € le M²
- DESIGNE l'étude Notariale de Caulnes pour la rédaction des actes.

Devis logiciel R'CIM (cimetière): M. le Maire expose au CM que la société GESCAD, fournisseur du logiciel actuel du cimetière, a présenté un nouveau logiciel R'CIM, gestion simplifiée et efficace du cimetière. M. le Maire présente un devis pour la mise en place du logiciel dans nos services. En tant que client, une remise de 25% sur le prix de la licence et de la formation, et de l'application du forfait de base pour la reprise des données existantes est appliquée. Après délibération, le CM décide l'acquisition du nouveau logiciel R'CIM. Les crédits seront prévus au budget 2017.

Devis peinture logement rue de Caulnes: M. le Maire fait part au CM du mauvais état des peintures et revêtement de sol (cuisine) du logement rue de Caulnes (étage), et expose les travaux à réaliser: peintures murs et boiseries, revêtement sol de la cuisine. M. le Maire présente le devis. Après délibération, le CM décide la réalisation des travaux, de retenir la proposition de "Ambiance couleurs" de Plumaugat. Les crédits seront prévus au budget 2017.

<u>Devis Manoir de la Rivière : réfection joints salle d'activités :</u> M. le Maire expose au CM que les joints du pignon de la salle d'activité sont dégradés. Il présente un devis. Après délibération, le CM décide de refaire les joints et retient le devis de l'entreprise de maçonnerie ROULIN Marcel. Les crédits seront prélevés sur le budget 2017, programme bâtiments communaux.

<u>Devis Gîtes "les Hirondelles" : réfection linteaux :</u> M. le Maire expose au Conseil que les linteaux des gîtes N°3 et 10 sont très endommagés et présente un devis pour leur réfection. Après délibération, le CM décide de réaliser les travaux et retient le devis de l'entreprise de maçonnerie ROULIN Marcel. Les crédits seront prélevés sur le budget 2017.

Encaissement Taxe de séjour : création régle de recettes et d'avances :

Vu la délibération du conseil communautaire instituant la taxe de séjour sur le territoire de DINAN AGGLOMERATION et fixant les tarifs ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du jeudi 12 janvier 2017

Le Maire de PLUMAUGAT DECIDE afin d'encaisser les recettes de la taxe de séjour liées à l'exercice de la compétence tourisme de DINAN AGGLOMERATION, de créer une régie de recettes et d'avances, à compter du 1er janvier 2017.

Plan communal de sauvegarde : M. le Maire rappelle au Conseil la démarche entreprise au sein de la Communauté du Pays de Caulnes pour la réalisation d'un plan communal de sauvegarde (PCS) et propose d'adhérer à un groupement de commande commun aux 8 anciennes communes de l'EPCI. La mission d'ECTI s'inscrit dans une démarche d'assistance aux collectivités locales. M. le Maire présente au Conseil leur devis d'un montant de 9 950 € HT. Pour cette mission, ECTI prévoit l'intervention de deux experts bénévoles. Une convention serait alors signée avec la commune porteuse du projet. M. le Maire informe que la commune de Caulnes portera cette mission et que le coût de la mission soit réparti d'un commun accord entre les communes par rapport à leur taille.

PELE - MELE:

- 1 Depuis le 15 janvier 2017, tout mineur souhaitant se rendre à l'étranger, seul ou en groupe, devra posséder une autorisation de sortie du territoire. Celle-ci prend la forme d'un formulaire CERFA signé par l'un des titulaires de l'autorité parentale. Elle devra être accompagnée d'une copie du titre d'identité de son signataire. Il n'y a pas d'enregistrement en préfecture, ni en mairie. Le formulaire est disponible en ligne sur le site : service-public.fr.
- 2 Renforcement des mesures de biosécurité pour lutter contre l'Influenza Aviaire arrêté du 16 novembre 2016 : devant la recrudescence de cas, en tant que détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, vous devez mettre en place le confinement de vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour.
- 3 Dans le cadre du programme BREIZH BOCAGE, nous vous invitons à participer le samedi 4 Mars 2017 à un après-midi d'échange et de démonstration sur l'entretien et les valorisations de la haie chez Nicolas Réalland, agriculteur à Lanrelas (lieu-dit "la Houilenais"). Sous la forme d'ateliers, vous pourrez rencontrer l'ensemble des acteurs de la filière bois, afin d'échanger sur les multiples valorisations du bois issu du bocage. le technicien Animé bocage par plusieurs professionnels de la filière ce rendez-vous est aussi l'occasion de comprendre comment former et mener une haie (jeune ou âgée), de manière à la rendre utile et productive tout en étant la moins contraignante possible.

Contact: Guillaume MASSE 02.96.83.85.37 ou 06.24.33.03.65

4 - PLUMAUGAT ATHLETISME: Dimanche 8 janvier, 69 athlètes du club ont participés au championnat départemental de cross à COHINIAC,

Nos meilleures places: Gabrielle MAILLY 2^{ème} en benjamines, Noé GREGOIRE 4^{ème} en benjamins, Matthys LESGO 2^{ème} en minimes garçons, Léa MAILLY 5^{ème} en poussines, Christopher YRIS 2^{ème} en seniors hommes, Etienne POULARD 3^{ème} en espoirs hommes. A ce palmarès, il faut rajouter 3 podiums par équipes en seniors hommes, seniors masters femmes et benjamines. 47 athlètes ont obtenus leur qualification pour le championnat de Bretagne qui aura lieu le 22 janvier à PLOUAY.

Nous rappelons également la traditionnelle Potée du club qui aura lieu le samedi 11 février. Comme à la coutume, des athlètes passeront vous solliciter pour cette soirée. Si toutefois, vous n'avez pas été contactés, n'hésitez pas à prendre des cartes à VIVECO ou auprès des dirigeants du club. Tarif : 14 € en salle (boisson comprise) ou 12 € à emporter.

5 - AAPPMA Pêcheurs de Haute Rance

En 2016, tout type confondu, 490 cartes de l'AAPPMA ont été vendues dont 15 pêcheurs sur la commune de Plumaugat.

□ L'atelier pêche nature : APN

Concerne une quinzaine de jeunes en 2016, fonctionne le samedi après-midi.14 séances sont prévues par an.

Renseignements : Sylvain Chollet tél 06 86 43 23 84

□ Le club pêche adulte :

Concerne 37 adultes en 2016, fonctionne le vendredi après-midi 2 fois par mois.

Renseignements : Guy Juigné tél 06 24 54 83 82

n L'entretien et la restauration des rives de la Rance

Comme chaque année, 7 journées ont été consacrées à cette opération. Une vingtaine de bénévoles (pêcheurs,

non pêcheurs et agriculteurs riverains de la Rance avec leur tracteur) ont continué la restauration des bords de Rance sur Plumaugat, du pont Richard au pont de la Chèze. Dans le même temps, une équipe de 4 pêcheurs a continué la mise en place de passerelles et de passages pêcheurs sur la commune de Lanrelas du ruisseau du Gué Raffray aux Rondelles afin d'améliorer l'accessibilité à la Rance. Un grand merci à tous les bénévoles

□ Informations diverses

- Dimanche 5 février à 10 heures : AG
- Dimanche 5 mars de 8h30 à 17h : Pré-ouverture gratuite de la truite à l'étang du bourg Plumaugat sur présentation de la carte 2017 de l'AAPPMA des pêcheurs de la haute rance.

Prix des cartes 2017 (inchangé par rapport à 2016) Achat des cartes de pêche 2017

- Soit auprès de l'AAPPMA de Caulnes aux 2 dates suivantes : le 17/12/2016 et le 25/02/2017 de 9h 30 à 12 h à la Maison des associations à Caulnes
- Soit chez l'un de nos 3 dépositaires informatisés suivants :
 - SARL Piedvache Décoration rue de Dinan à CAULNES
 - Le Bistrot de la tour à YVIGNAC la TOUR
 - à l'auberge Är Duen la Hardouinais à St LAUNEUC
 - Soit sur internet : www.cartedepeche.fr

Les pêcheurs de la Haute Rance remercient tous les bénévoles et la municipalité de Plumaugat pour leur aide matérielle et financière. Le président et son conseil d'administration vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année.

Le président, Noël Geslin

DATES A RETENIR:

Permanences:

Maire / Conseiller Départemental : sur rendez-vous les mardis et vendredis après-midi, le samedi de 9H00 à 12H00.

Permanence des adjoints sur rendez vous.

Horaires de la Bibliothèque: mercredi 15 h 00 - 17 h 30 et le samedi 10 h 30 - 12 h 00

Festivités / Vie des associations janvier / février :

21 janvier : Sainte Barbe des Pompiers

28 janvier : AG la Flèche

29 janvier : Thé dansant Club du Bon Accueil

5 février : Loto Comité des Fêtes 11 février : Potée Plumaugat Athlétisme 17 février : Belote Club du Bon Accueil

Football:

Equipe A

A l'extérieur

22 janvier à 15H00 à EVRAN stade 2

A domicile

5 février à 15H00 contre CAULNES Rance Foot

Equipe B A l'extérieur

5 février à 13H00 à Merdrignac CS 3

A domicile

22 janvier à 15H00 contre DOLO Entente Les Lacs FC 3

Messes:

21 janvier à 18H00 à PLUMAUGAT (Sainte Barbe) 5 février à 10H30 messe des familles à St Jouan de l'Isle 18 février à PLUMAUGAT à 18H00.